



**Compte rendu de la commission « Inondations et sécheresse » du
03/03/2010**

Le mercredi 3 mars 2010 à 14h30, la commission « Inondations et sécheresse » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie de St Cyr sur Morin, sous la direction de la Présidente de commission, Mme Jeannette Prétot.

Etaient présents :

Date de la convocation : 9 février 2010

Mme PRETOT Jeannette, Présidente de la commission « Inondations et sécheresse » - Représentante de l'académie de l'eau - Conseillère municipale à Mouroux - Membre du Conseil d'Administration de l'AESN, représentant les collectivités territoriales / **M. DENIZOT Jean-Georges**, Maire de St Cyr sur Morin - Président du syndicat d'aménagement de l'aval de la vallée du Petit Morin / **M. BILLARD Hervé**, Maire de Tréfols / **M. GARCHER René**, Adjoint au Maire d'Esbly / **M. LILLEMANN Claude et M. JAMET Serge**, Représentants de la commune de Chauffry / **M. HUBERT Pierre et M. BOULLOT Alain**, Représentants de la commune de Beton-Bazoches / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de la commune de Oyes, de Marne Nature Environnement et du conservatoire d'espace naturels de champagne Ardenne / **M. BOUVIER Philippe**, Représentant de la mairie de St Ouen sur Morin et de l'association Nature Patrimoine Petit Morin / **Mme RAVET Anne-Marie**, Vice Présidente du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Grand Morin Aval / **M. POT Jacques**, Représentant des Amis des Moulins d'Ile de France / **M. AVANZINI Serge**, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Crécy la Chapelle et représentant de la Fédération de Pêche de Seine et Marne / **Mme MORATTELLI Christine**, Présidente du Comité Départemental de canoë-kayak de Seine et Marne / **M. BLOND Georges**, Représentant de l'Académie de l'Eau / **M. KPAMEGAN Guillaume**, Animateur du contrat global de la Brie des Etangs / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **Mme IVANOFF Maryse**, Représentante de la Direction Départementales des Territoires de la Marne / **M. Louis HUBERT et M. STEINMANN Emmanuel**, Représentants de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France / **M. DECROIX Jean Pierre et M. DENIEUL Elvis**, Représentants de l'Agence de l'Eau / **Mme VERGNOL Marylène**, Représentante du Conseil Général 77-Direction de l'eau et de l'environnement / **Mme TALLEC Gaëlle**, Représentante du Cemagref / **M. MARRACQ Nicolas et M. GUYOT Pascal**, Représentants de l'Entente Marne / **Mme. MICHARD Catherine**, Journaliste au Pays Briard.

Absents excusés : **M. REVOILE Roger**, Président de la CLE du SAGE des Deux Morin - Président du syndicat de la vallée du Haut Morin / **M. GEORGES Olivier**, Représentant de la commune de La Chapelle Moutils / **M. LUCAS Ludovic**, Animateur du contrat global du canton de Condé en Brie / **M. HUBERT Denis**, Représentant de la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de la Marne / **M. KOENIG**, Représentant de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France.

Ordre du jour :

1. Les enjeux des commissions « inondations » dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux par M. Decroix et M. Hubert
2. Présentation sur les ouvrages hydrauliques
3. Discussion

Mme Prétot, Présidente de la commission « inondations et sécheresse », remercie M. Denizot, Maire de St Cyr sur Morin de nous accueillir dans sa commune ainsi que les acteurs présents à cette réunion de s'être déplacés. La parole est ensuite donnée à M. Decroix.

M. Decroix, Directeur territorial des Rivières Ile de France à l'Agence de l'Eau, rappelle que l'objectif d'un SAGE est de trouver un équilibre dans le fonctionnement hydrologique d'un territoire. Le SAGE est une nouvelle forme de débat instaurée par la loi sur l'eau de 1992 qui prend en compte l'ensemble des usages de l'eau ainsi que l'histoire du territoire, afin de pouvoir concilier tous les usages actuels et compenser les erreurs du passé.

Il précise ensuite que l'on a fait de gros progrès en terme de connaissances et de technologie qui nous permettent d'avoir une vision plus objective de la ressource en eau. Ces éléments techniques doivent être appliqués à la bonne échelle que celle-ci soit géographique ou temporelle. Le SAGE, tout en étant à l'échelle locale, doit définir un programme d'action sur le long terme qui définira la politique de l'eau sur une quinzaine d'année. Le bon état des masses d'eau défini par la DCE doit être atteint au plus tard en 2027, ce qui est un calendrier relativement proche.

M. Decroix ajoute qu'il faut aller jusqu'au bout de la réflexion d'une vision commune du territoire afin de définir les pressions excessives s'exerçant sur le territoire et valider les actions correctives. Cette réflexion demande du temps, de nombreux débats mais est nécessaire. Il précise également qu'il faut exposer toutes les hypothèses et éviter autant que possible les aprioris. L'Agence de l'Eau soutient l'élaboration des SAGE en intervenant à la fois pour apporter des connaissances, du personnel technique et des financements.

M. Decroix termine en ajoutant qu'il y a eu de gros progrès dans le domaine du génie écologique et que la France profite de l'expérience des autres pays en avance sur ce sujet. Les techniques développées sont souvent moins coûteuses et reprennent les savoirs faire d'autrefois en redonnant toute sa place à l'entretien régulier.

M. Hubert, Directeur de la DIREN Ile de France, revient sur le fait que le SAGE permet d'avoir une vision large de la ressource en eau ainsi que de l'ensemble des usages de l'eau et qu'il faut veiller à ne pas perdre cette vision globale. Il est nécessaire de définir l'ensemble des problématiques du territoire. Les services de l'état doivent rappeler le cadre réglementaire.

Pour la thématique « inondations », il est nécessaire de se placer à une échelle locale mais aussi raisonner à une échelle plus grande, celle du bassin Seine Normandie.

La durée de mise en œuvre d'un SAGE est plus longue que les mandats des différents élus. La politique de gestion de l'eau doit donc être élaborée et mise en place conjointement entre élus et services de l'état.

M. Hubert rappelle que le SAGE doit reposer sur des convictions et ne doit pas être imposé aux différents acteurs et qu'il doit faire prendre conscience que l'eau est un élément majeur à intégrer le plus en amont possible dans les différents aménagements.

Mme Prétot souligne que les commissions thématiques sont des lieux de gouvernance où élus, usagers et services de l'état sont représentés. Elle précise ensuite que chaque membre de ces commissions vérifie que leurs propos aient été bien retranscrits dans les comptes rendus de réunion.

Suite à la présentation concernant les ouvrages hydrauliques, les remarques suivantes ont été faites :

Mme Morattelli précise que l'été dernier, une visite des ouvrages du Grand Morin en aval de Coulommiers a été réalisée par la fédération de canoë kayak. Ces ouvrages sont majoritairement en piteux état et peuvent s'avérer dangereux pour les kayakistes. Le franchissement de certains ouvrages est impossible voire dangereux. Au vu des détériorations de certains ouvrages et des fuites d'eau, l'utilité de certains vannages n'est plus visible.

M. Avanzini ajoute que le fait que les glacis soient hors eau aggrave la détérioration des ouvrages (gel). Le passage massif de canoës (200 kayaks certains week-end) détériore également les déversoirs et détruit les alevins. Il souligne que l'eau en passant sur le glacis permet le franchissement piscicole et génère un bouillonnement qui réoxygène l'eau.

M. Decroix fait remarquer que le « bouillonnement » ne compense que partiellement la perte d'oxygène dans le plan d'eau en amont de l'ouvrage.

Mme Morattelli précise que la destruction des alevins par les canoës kayaks n'a jamais été vérifiée et que le Grand Morin n'est pas la rivière la plus fréquentée par les canoës.

Mme de Bellefond précise que de nouveaux textes juridiques concernant les barrages sont à prendre en compte et que suite au classement de certains ouvrages, des mesures peuvent être rendues obligatoires. Elle ajoute également que le débit réservé correspondant au 1/10 du module doit être respecté pour l'ensemble des ouvrages.

M. Jamet souligne l'amélioration de la qualité de l'eau de l'Orgeval suite à la mise en place de bandes enherbées. Cette amélioration est remarquable à la couleur de l'eau qui désormais coule « claire ».

M. Avanzini tient à remercier les pêcheurs pour l'entretien des berges et souligne qu'il y a déjà eu des incidents entre pêcheurs et kayakistes notamment la mise à l'eau de deux jeunes pêcheurs.

Mme Ravet précise que si l'ouverture des vannes a lieu dès l'annonce de crue, c'est pour que les crues du Grand Morin ne coïncident pas avec celles de la Marne et ainsi favoriser les écoulements dans la zone de confluence.

M. Jamet indique que les meulières qui jalonnaient jadis les cours d'eau ont aujourd'hui disparu suite à leur exploitation pour les constructions et que c'est pour cette raison que les zones d'apports en sédiments grossiers sont actuellement peu présentes.

M. Avanzini souligne que les débordements en période de crues sont naturels et qu'ils génèrent un apport en particules en suspension qui viennent renforcer les berges et bouchent les galeries creusées par les ragondins.

M. Jamet fait remarquer que les espèces composant la ripisylve ont évolué. Autrefois, les berges étaient peuplées majoritairement de saules qui ont fait place aujourd'hui aux aulnes, plus lourds. Les peupliers qui bordaient les rivières ont été arrachés par la tempête de 1999.

Mme Ribeyre explique que les peupliers ont un réseau racinaire superficiel et que par conséquent ils ne sont pas profondément ancrés dans le sol et retiennent peu les berges.

Elle fait ensuite un point sur les marais de St Gond. La politique de drainage menée jusqu'à présent a asséché et assèche encore le marais. A l'heure actuelle la tourbe est trop minéralisée en surface pour jouer correctement son rôle rétention d'eau. De nombreuses espèces d'oiseaux et de végétaux ont disparu et continuent à disparaître. Il est nécessaire de trouver un niveau d'eau acceptable à la fois pour les agriculteurs et la préservation de la zone humide. Du fait des conflits d'usage entre agriculteurs qui veulent assécher le marais et les protecteurs de la nature, le DOCOB bien qu'approuvé a du mal à se mettre en œuvre. Le contrat global de la Brie des Etangs et le syndicat d'étude et d'aménagement des marais de St Gond en charge de la mise en œuvre du DOCOB se renvoient la balle pour mettre en place les mesures préconisées dans le DOCOB et l'étude hydraulique.

M. Marracq précise que l'ASA des marais de St Gond a fait une demande de subvention pour rénover et automatiser un vannage pour maintenir un certain niveau d'eau dans les marais.

M. Hubert pose la question suivante : les vannages ont-ils encore une utilité ?

Il explique que sur l'Orge, les vannes ont été levées pour laisser la rivière fonctionner naturellement et ainsi améliorer la gestion des vannages.

Mme Ravet fait remarquer que la dégradation d'un moulin entraîne au fil du temps la dégradation du moulin situé en amont et ainsi de suite. Elle fait remarquer que vu les sommes impliquées dans l'arasement d'un ouvrage, il ne faut pas se tromper quand à l'ouvrage à araser. Le Morin étant en interconnexion avec la nappe phréatique, la diminution du niveau d'eau de la rivière entraînera une baisse du niveau de cette nappe. Elle précise également que cela a déjà été vérifié.

M. Avanzini précise que si on diminue le niveau d'eau par l'effacement de certains ouvrages et vu le nombre de rejets d'eau non traitées et le mauvais fonctionnement de la plupart des stations d'épurations, la concentration due à la diminution du niveau d'eau serait plus nocive.

M. Decroix demande à ne pas partir sur des aprioris dans les débats.

M. Hubert remarque que la gestion des vannages pose différentes questions et suscite des inquiétudes. Il est donc nécessaire de définir les enjeux du territoire et de comprendre les mécanismes environnementaux en présence. Concernant la gestion des crues, peut-on gérer différemment les vannes afin de retenir une certaine quantité d'eau ?

M. Denizot fait remarquer que lorsque le pic de crue du Grand Morin est concomitant avec celui de la Marne la situation est très critique. Il faut fermer les vannes pour limiter la remontée des eaux de la Marne dans le Grand Morin.

M. Decroix souligne le fait que les années de forte pluviométrie les problèmes d'inondation doivent s'accroître.

M. Jamet répond que l'hydrologie du bassin du Grand Morin est assez régulière. Le Grand Morin déborde quand la pluviométrie est supérieure à 33mm au niveau de Coulommiers. Le problème est que le Grand Morin est très réactif aux épisodes pluvieux.

M. Marracq précise que la modélisation de l'étude PAPI Marne montre que l'automatisation généralisée des vannages aggrave la situation en augmentant les débits de pointe à l'aval. Une des solutions serait d'aménager des aires de stockage pour retenir l'eau.

M. Avanzini rappelle l'importance des zones d'étales et la problématique des remblais. Il indique également qu'il faut « cultiver » le risque auprès de la population car du fait qu'il n'y ait pas eu d'inondations majeures ces dernières années, les habitants commencent à réinvestir les sous-sols qu'ils avaient « désertés » jusqu'alors.

Mme Ravet indique que le syndicat du Grand Morin a des projets d'installer plusieurs bassins de rétention sur les rus. Autrefois, le nombre de mares était très important et permettait de retenir une partie de l'eau. Il faut donc réhabiliter les réseaux de mares. Elle précise également que pour limiter le ruissellement et retarder l'arrivée de l'eau à la rivière, la récupération de l'eau de pluie devrait être rendue obligatoire lors de la construction de maisons neuves.

M. Denizot précise que sur le Petit Morin le réseau de mares était très important et que celui-ci alimentait Paris en poisson. Du moment où le réseau ferré s'est développé on a pu importer du poisson de mer à la capitale et les étangs ont été abandonnés puis rebouchés.

Mme Tallec annonce qu'une étude est en cours sur le réseau de mares. Celle-ci est réalisée par le Piren Seine.

M. Jamet indique que la capacité d'infiltration des sols du territoire est faible.

M. Avanzini annonce que la frayère à brochet de Crécy la Chapelle a un impact positif sur les inondations en retenant une partie de l'eau.

Mme Ribeyre souligne que dans les marais de St Gond on crée des bassins de rétention pour pallier la destruction de la tourbe au lieu de réhabiliter la tourbière.

M. Hubert rappelle que la politique de protection des milieux humides est relativement jeune et que les premières mesures de protection datent de 5 ans. La DIREN expérimente une nouvelle méthode de détection des zones humides et l'Agence de l'eau possède un programme pour recréer des milieux humides.

Mme Tallec et Mme Vergol soulignent la multitude d'étude en cours sur la thématique « milieux humides » (DIREN, CR/CG, Piren Seine...)

M. Decroix précise qu'une méthodologie de délimitation des zones humides sera bientôt disponible.

Mme Vergnol précise qu'il est nécessaire de faire apparaître les zones humides dans les documents d'urbanisme et que pour cette raison il faut réaliser une cartographie fine.

Mme Ravet indique que le moulin de Prémol produit aujourd'hui de l'hydroélectricité. La diminution du niveau d'eau (sécheresse, dégradation du moulin amont...) pose des problèmes pour produire de l'hydroélectricité.

M. Jamet souligne que le moulin de M. Babin dispose d'une turbine. Il y a un problème d'unité concernant l'énergie productible.

Fin mars, l'ensemble des membres des commissions thématiques recevront la première version de l'état des lieux du SAGE afin de faire leurs remarques sur le rapport avant présentation en CLE. Les commissions thématiques continueront de se réunir afin de faire le diagnostic du territoire, qui permet de relier tous les éléments définis par chaque groupe de travail, de faire le point sur les données manquantes, les études à réaliser et de définir les enjeux du territoire.